

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 MAI 2022

Date de la convocation : le 6 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Louze, sous la présidence de Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Dominique GERBEAU, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, Corinne LASALLE, David LESEURRE, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Lise POTIER, Pascal RESIDORI, Laurent SUPPLICE, Nelly TESTU, Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET, Mireille GEORGET

Absents Excusés : Véronique COIGNART

Absents excusés avec procuration : Jean-Jacques PETITPOISSON à Christiane WELTI.

Madame Sylvaine CHARUEL a été nommée secrétaire de séance.

Le PV du 31 mars 2022 est approuvé à la majorité des voix, dont une abstention (B. PASQUIER qui était absent à ce conseil).

M. Pasquier souligne cependant, qu'à la lecture du compte-rendu, il s'étonne de constater qu'une somme importante a été votée pour l'éclairage du terrain de tennis quand, dans le même temps, on décide de ne pas éclairer le monument aux Morts de la commune déléguée de Louze. Le Maire précise que la somme présentée pour le tennis sera minorée des subventions pouvant être obtenues et que cette dépense n'a pas encore été mise au vote.

Monsieur PASQUIER propose au conseil municipal d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Jean RESIDORI, ancien Maire de Planrupt et président du SIGH, Madame Chantal MARTIN, l'épouse de Monsieur Michel MARTIN, ancien Maire délégué de Longeville sur la Laines et Monsieur Jean COIGNART, qui fut également Maire de Longeville sur la Laines et membre du Syndicat de l'Eau.

Sommaire :

- 2022-032 Modification et ajout à la délibération 2022-024 concernant la mise à niveau des mesures de sécurité incendie des bâtiments municipaux**
- 2022-033 Complément à la délibération 2021-114 du 4.11.2021 pour ajout dans l'étude du SDED 52 d'un mat éclairage supplémentaire dans la rue des Vergers de la commune déléguée de Droyes**
- 2022-034 Demande de rattachement au plan de gestion ONF de la parcelle forestière communale cadastrée 411 296 ZP 6 sur la commune déléguée de Louze**
- 2022-035 Demande de rattachement au plan de gestion ONF de la partie boisée de la parcelle Z S 066 sur la commune de Droyes**
- 2022-036 Achat et pose de panneaux routiers pour sécurisation de divers carrefours et voiries sur les quatre communes déléguées de Rives Dervoises**
- 2022-037 Achat et pose de radars pédagogiques et enregistreurs pour inciter à réduire la vitesse des véhicules en divers points des quatre communes déléguées de Rives Dervoises**
- 2022-038 Remise à niveau des équipements électriques des sonneries de cloches de l'église de la commune déléguée de Louze**
- 2022-039 Sécurisation des piétons – Commune historique de Puellemontier**
- 2022-040 Acquisition d'un véhicule CITROEN Berlingo**
- 2022-041 Recrutement pour un emploi saisonnier**
- 2022-042 Recrutement d'un agent administratif en Parcours Emploi Compétence (PEC)**
- 2022-043 Renouvellement du contrat avec modification d'un agent d'entretien polyvalent en Parcours Emploi Compétence (PEC)**
- 2022-044 Gratification d'une stagiaire**
- 2022-045 Adhésion à la Fondation du Patrimoine**
- 2022-046 Subvention au RPI Droyes Puellemontier**
- 2022-047 Subvention à la Société de chasse de Puellemontier**
- 2022-048 Subvention à l'association ACRD**
- 2022-049 Subvention à l'association Tennis Club Rives Dervoises**
- 2022-050 Subvention Comité des Fêtes de Droyes**
- 2022-051 Subvention à l'association Droyes Ensoleillé**
- 2022-052 Subvention à l'association ASL**

- 2022-053 Subvention Comité des Fêtes de Louze**
- 2022-054 Subvention au RPI Louze-Longeville sur la Laines**
- 2022-055 Subvention à la Société de chasse de Longeville sur la Laines**
- 2022-056 Subvention à la Société de chasse de Droyes**
- 2022-057 Subvention à l'association Santé Vitalité**
- 2022-058 Subvention à l'association des Jeunes Agriculteurs**
- 2022-059 Subvention à l'association Aide aux Animaux en détresse**

2022-032 Modification et ajout à la délibération 2022-024 concernant la mise à niveau des mesures de sécurité incendie des bâtiments municipaux

Considérant la hausse du coût des matériaux et équipements, Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2022-024 en retenant la somme de 3 249,00€ TTC (2 707,50€ HT) à la place de 3 000€ TTC (2 450€ HT) pour l'installation et pose de divers équipements de sécurité incendie dans l'école, la salle des fêtes et la Mairie de la commune déléguée de Louze.

Considérant la nécessité de poser une alarme incendie dans les locaux scolaires et de garderie à l'école de la commune déléguée de Droyes, Madame le Maire propose de retenir la somme de 1 157,04€ TTC (964,20€ HT) correspondant au coût de fourniture et pose de cette alarme.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver la dépense de 4 406,04€ TTC au titre de l'investissement dans la mise à niveau de la sécurité incendie des bâtiments municipaux, notamment les écoles, soit un montant HT de 3 671,70€ et l'autorisation d'effectuer des demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et au GIP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-033 Complément à la délibération 2021-114 du 4/11/2021 pour ajout dans l'étude du SDED 52 d'un mat éclairage supplémentaire dans la rue des Vergers de la commune déléguée de Droyes

Considérant les nouvelles constructions en cours, riveraines de la Ruelle des Jardins de la commune déléguée de Droyes, Madame le Maire propose qu'une étude sur la pose d'un deuxième mât d'éclairage soit demandée au SDED 52, en sus de l'étude sur un premier mât demandé par la délibération 2021-114.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à demander une étude sur la pose d'un second mât et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-034 Demande de rattachement au plan de gestion ONF de la parcelle forestière communale cadastrée 411 296 ZP 6 sur la commune déléguée de Louze

Après visite sur le terrain réalisée le 2 mars 2022 conjointement par Lucas JEANMAIRE, Agent ONF, Pascal RESIDORI, Conseiller chargé des affaires forestières, Michel MATRION, Maire délégué de Longeville sur la Laines et Adjoint chargé de la forêt communale et Daniel MONNIER, Maire délégué de Louze, il a été constaté l'intérêt du peuplement sylvicole de la parcelle forestière communale cadastrée 411 296 ZP 6 sur la commune déléguée de Louze.

Madame le Maire propose de demander à l'ONF le rattachement de ladite parcelle à son plan de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le rattachement de la parcelle forestière communale cadastrée 411 296 ZP 6 au plan de gestion de l'ONF et le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-035 Demande de rattachement au plan de gestion ONF de la partie boisée de la parcelle 180 ZS 066 sur la commune déléguée de Droyes

Après visite sur le terrain réalisée le 2 mars 2022 conjointement par Lucas JEANMAIRE, Agent ONF, Pascal RESIDORI, Conseiller chargé des affaires forestières, Michel MATRION, Maire délégué de Longeville sur la Laines et Adjoint chargé de la forêt communale et Daniel MONNIER, Maire délégué de Louze ; il a été constaté l'intérêt du peuplement sylvicole de la parcelle forestière communale ZS 066 qui comprend une partie boisée. Celle-ci est intéressante et pourrait être utilement gérée par l'ONF.

Madame le Maire propose donc de demander à l'ONF le rattachement de cette parcelle à son plan de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le rattachement de la parcelle forestière communale 180 ZS 066 au plan de gestion de l'ONF et le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-036 Achat et pose de panneaux routiers pour sécurisation de divers carrefours et voiries sur les quatre communes déléguées de Rives Dervoises

Madame Le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la sécurisation routière de la commune, une délibération a été prise lors du conseil du 4/11/2021. Cette dernière actait la nécessité de poser des panneaux de signalisation pour améliorer la sécurité routière dans les quatre communes déléguées de Rives Dervoises.

Considérant :

- Les remarques et constats formulés par des habitants,
- les travaux menés au sein du groupe thématique « Sécurité routière »,
- les constats faits sur le terrain par les élus,

Il y a donc nécessité d'améliorer la sécurité routière sur plusieurs carrefours et éléments de voiries des quatre communes déléguées de Rives Dervoises par la fourniture et pose :

- de panneaux de signalisation routière pour la somme de 13 134,00€ TTC soit 10 945,00€ HT
- d'un feu rouge de répétition arrière aux feux tricolores de l'entrée Est de la commune déléguée de Louze pour la somme de 552,00€ TTC, soit 460,00€ HT

Soit le total Hors Taxes de 11 405,00€.

Madame Le Maire demande au Conseil d'approuver la dépense 11 405,00 € HT pour la sécurisation des différents axes routiers et l'autorisation d'effectuer des demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et au service des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix la dépense de 11 405 € HT pour la sécurisation des différents axes routiers, autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental, au service des amendes de police et à signer et tous les documents afférents à ce dossier.

2022-037 Achat et pose de radars pédagogiques et enregistreurs pour inciter à réduire la vitesse des véhicules en divers points des quatre communes déléguées de Rives Dervoises

Madame le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la sécurisation routière de la commune, des comptages avaient été réalisés dans les 4 communes historiques début juin 2021. Ceux-ci ont donné lieu à une analyse réalisée en collaboration avec les services du Conseil Départemental le 23 septembre 2021.

En date du 04/11/2021, une délibération a été votée pour doter la commune de plusieurs radars pédagogiques et enregistreurs afin d'inciter les conducteurs de véhicules à réduire leur vitesse

Considérant :

- Les remarques et constats formulés par des habitants sur la vitesse jugée excessive de véhicules passant à proximité de leurs habitations,
- Les comptages routiers réalisés par les services techniques du Département pour le compte de la commune révélant l'existence de douze zones dans les agglomérations de Rives Dervoises où la vitesse des véhicules est effectivement trop élevée en moyenne,
- les travaux menés au sein du groupe thématique « Sécurité routière »,

Madame le Maire propose comme première réponse à cette problématique que la commune de Rives Dervoises s'équipe de six radars dits « pédagogiques », dont cinq seront mobiles sur onze emplacements et un sera fixe sur le hameau de Gervilliers où la vitesse a été mesurée comme la plus excessive.

La totalité de l'investissement s'élève à 21 768 € TTC, soit 18 140 € HT.

Madame Le Maire demande au Conseil d'approuver la dépense 18 140,00€ HT pour la sécurisation des différents axes routiers et l'autorisation d'effectuer des demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et au service des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix la dépense de 18 140 € HT pour la sécurisation des différents axes routiers, autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental, au service des amendes de police et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-038 Remise à niveau des équipements électriques des sonneries de cloches de l'église de la commune déléguée de Louze

Considérant la dégradation substantielle des sonneries de cloches de l'église de Louze due à la vétusté de la centrale de commande et de deux moteurs de volée, et à la panne d'un moteur de tintement, Madame le Maire expose qu'il convient de procéder à la remise à niveau de tous ces équipements électriques pour un coût total de 10 514,40€ TTC, soit 8 762 € HT.

Madame Le Maire demande au Conseil d'approuver la dépense 8 762 € HT pour la remise à niveau de tous ces équipements électriques et l'autorisation d'effectuer des demandes de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix la dépense de 8 762 € HT pour la remise à niveau des équipements électriques des sonneries de cloches de l'église de la commune déléguée de Louze, autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-039 Sécurisation des piétons sur la commune déléguée de Puellemontier

Dans le cadre de la réflexion sur la sécurité routière sur la commune historique de Puellemontier, le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les travaux suivants :

- Pose d'une clôture en bois à la sortie de l'école maternelle sécurisant la déambulation des enfants jusqu'au point d'arrêt du bus : 3 502.40 € HT
- Pose d'une clôture rigide interdisant l'accès à un point d'eau situé route de la Horre : 9 131.06 € HT

Le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer les demandes de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental pour un montant total de travaux de 12 633.46 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à effectuer les demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-040 Acquisition d'un véhicule CITROEN Berlingo

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un véhicule utilitaire léger afin de faciliter l'organisation de travail du groupe technique, notamment pour les parcours au sein des communes déléguées.

Celui-ci permettra aux agents d'être autonomes et de disposer d'un outillage attaché à ce véhicule.

Le Maire demande l'accord au conseil pour acquérir un véhicule d'occasion au prix de 5 650 € TTC de marque CITROEN Berlingo à l'établissement FLASH AUTO situé à LA PORTE DU DER. Ce véhicule affiche 185 000 km au compteur et est garanti pendant 3 mois. Les frais d'immatriculation du véhicule sont compris dans le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à acquérir ce véhicule pour un montant de 5 650 € TTC et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-041 Recrutement pour un emploi saisonnier

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt conclu avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'ateliers culinaires, il est fait appel aux compétences d'un cuisinier.

Cette prestation doit faire l'objet d'un contrat saisonnier à raison de 25.72 heures par mois durant 7 mois.

Le Maire demande l'autorisation de conclure ce contrat saisonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à recruter une personne pour un emploi saisonnier et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-042 Recrutement d'un agent administratif en Parcours Emploi Compétence (PEC)

Dans le cadre de l'application de la loi no 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (art 44) et du décret no 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats Parcours Emploi Compétence,

La commune de Rives Dervoises, souhaite employer un agent administratif pour faire face à la période d'absence d'un agent en congé maternité.

Cet agent assurera l'accueil téléphonique, l'enregistrement du courrier, le rapprochement factures/devis, une partie des démarches d'urbanisme et diverses tâches d'aide ponctuelle aux secrétaires, à raison de 20 heures par semaine prises en charge à 50 % par CAP Emploi pour une durée de 6 mois.

Le Maire demande au conseil l'autorisation de conclure ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à recruter un agent administratif en Parcours Emploi Compétence pour une durée de 6 mois et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-043 Renouvellement avec modification du contrat d'un agent d'entretien polyvalent en Parcours Emploi Compétence (PEC)

Dans le cadre de l'application de la loi no 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (art 44) et du décret no 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats Parcours Emploi Compétence,

La commune de Rives Dervoises, a embauché depuis le 3 mai 2021 un agent technique pour des activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits (notamment dans l'entretien des immeubles locatifs et divers travaux d'entretien sur les bâtiments publics).

Ce salarié donnant satisfaction et de nouveaux besoins apparaissant, la durée de travail peut être portée à 35 heures par semaine annualisées.

Ceci doit faire l'objet d'un nouveau contrat pour une durée d'un an à raison de :

- 20 heures prises en charge à hauteur de 80 % par le dispositif « Parcours Emploi Compétence »,
- le solde, soit 15 heures, à la charge de la collectivité.

La mission de cet agent sera élargie à l'élaboration du Document Unique, en collaboration directe avec un élu et un cabinet extérieur.

Madame le Maire demande au conseil municipal de pouvoir signer tout document relatif à ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à renouveler le contrat d'un agent d'entretien polyvalent en Parcours Emploi Compétence et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-044 Gratification d'une stagiaire

La commune accueille une stagiaire en Licence Professionnelle Métiers de la communication (communication publique et outils numériques) du 21/3/2022 au 01/07/2022.

La convention de stage a été signée le 8 décembre 2021. La durée du stage correspond à 525 heures de présence. En conséquence, la durée du stage étant supérieure à 208 heures, celui-ci doit faire l'objet d'une gratification.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la gratification est fixé à 3.90 € net par heure.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-045 Adhésion à la Fondation du patrimoine

Madame le Maire présente le rôle de la Fondation du patrimoine dans la redynamisation de nos territoires. La Fondation du patrimoine s'attache à sauvegarder notre patrimoine ainsi que les savoir-faire artisanaux qui s'y attachent. Ceci pour préserver des pages essentielles de notre histoire, faire œuvre de mémoire et transmettre aux générations futures un patrimoine qui nous a été légué et dont la conservation est la responsabilité de tous.

Restaurer son patrimoine c'est aussi participer à l'attractivité de nos territoires et au maintien d'emplois dans notre région. Derrière chaque projet soutenu, il y a un chantier et des emplois créés. Chaque année la fondation permet ainsi la création et le maintien de 1250 emplois.

Le Maire indique que la délégation Champagne Ardenne de la Fondation du patrimoine est régulièrement consultée dans le cadre de projets patrimoniaux sur la commune de RIVES DERVOISES. D'autre part, elle pourra apporter une contribution financière lors de la mise en place de plans de financement spécifique comme l'orgue de Droyes et celui de Louze.

En conséquence, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de contribuer au soutien de la Fondation du patrimoine en y adhérant à hauteur de 120 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la Fondation du Patrimoine et tous les documents afférents à ce dossier.

2022-046 à 2022-056 Subvention aux associations de Rives Dervoises 2022-057 à 2022-059 Subvention aux associations extérieures

Madame le Maire informe le conseil que suite au courrier envoyé par la municipalité aux présidents d'associations le 9 avril 2022 pour l'octroi de subventions pour l'année 2022, 11 associations sur 15 concernées ont répondu à cette demande. 10 dossiers ont été déposés et 1 lettre remerciant la municipalité de la démarche mais indiquant le souhait de ne pas bénéficier de subvention pour 2022.

En plus de ces réponses, il y a eu 3 demandes spontanées émanant d'associations extérieures qui ont un lien avec les habitants de Rives Dervoises.

Le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme", s'est réuni pour examiner les demandes.

2022-046 Subvention au RPI Droyes-Puellemontier

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 500 € au RPI Droyes-Puellemontier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 500 € au RPI Droyes-Puellemontier et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-047 Subvention à la Société de chasse de Puellemontier

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 500 € à la Société de chasse de Puellemontier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont une abstention (P. RESIDORI) d'autoriser le Maire à verser une subvention de 500 € à la Société de chasse de Puellemontier et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-048 Subvention à l'Association Culturelle de Rives Dervoises - ACRD

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1 500 € à l'Association Culturelle de Rives Dervoises.

Sylvaine CHARUEL, Corinne LASALLE et Daniel MONNIER ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont trois abstentions (P. RESIDORI, L. SUPPLICE et M-H. LARTILLIER) d'autoriser le Maire à verser une subvention de 1500 € à l'Association Culturelle de Rives Dervoises et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-049 Subvention à l'association "Tennis Club Rives Dervoises"

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1 500 € à l'Association "Tennis Club Rives Dervoises"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont deux abstentions (P. RESIDORI et L. SUPPLICE) d'autoriser le Maire à verser une subvention de 1 500 € à l'association "Tennis Club Rives Dervoises" et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-050 Subvention au Comité des Fêtes de Droyes

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1 000 € au Comité des Fêtes de Droyes.

Sylvaine CHARUEL et Corinne LASALLE ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 1 000 € au Comité des Fêtes de Droyes et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-051 Subvention à l'association "Droyes Ensoleillé"

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 300 € à l'association "Droyes Ensoleillé".

Dominique GERBEAU ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 300 € à l'association "Droyes Ensoleillé" et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-052 Subvention à l'Association Sportive de Longeville sur la Laines - ASL

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 700 € à l'association Sportive de Longeville sur la Laines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 700 € à l'Association Sportive de Longeville sur la Laines et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-053 Subvention au Comité des fêtes de Louze

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1 800 € au Comité des fêtes de Louze.

Marie-Hélène LARTILLIER ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 1 800€ au Comité des fêtes de Louze et à signer tous les documents afférents à ce dossier

2022-054 Subvention au RPI Louze-Longeville sur la Laines

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 300 € au RPI Louze-Longeville sur la Laines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 300 € au RPI Louze-Longeville sur la Laines et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-055 Subvention à la Société de chasse de Longeville sur la Laines

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 300 € à la Société de chasse de Longeville sur la Laines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont deux abstentions (P. RESIDORI et L. SUPPLICE) d'autoriser le Maire à verser une subvention de 300 € à la Société de chasse de Longeville sur la Laines et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-056 Subvention à la Société de chasse de Droyes

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 300 € à la Société de chasse de Droyes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont une abstention (P. RESIDORI) d'autoriser le Maire à verser une subvention de 300 € à la Société de chasse de Droyes et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-057 Subvention à l'association "Santé Vitalité"

L'Association "Santé Vitalité" sise 2 Place de l'Eglise à CHAVANGES 10330 fait partie des associations extérieures dont l'activité rayonne sur le territoire de Rives Dervoises.

Après examen des dossiers, le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme" propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 100 € à l'association "Santé Vitalité".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 100€ à l'association "Santé Vitalité" et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-058 Subvention à l'association des jeunes agriculteurs "J'Haute-Marne"

L'Association "J'Action Haute-Marne" sise 26 Avenue du 109ème RI à CHAUMONT fait partie des associations extérieures et organise la 68ème fête de l'agriculture le 28/08/2022 à Dommartin-le-Saint-Père pour le canton de Der & Blaise.

Le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme", s'est réuni pour étudier les demandes.

Après examen des dossiers, il propose au conseil municipal d'octroyer une subvention d'octroyer une subvention de 100 € à l'association "J'Action Haute-Marne".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Maire à verser une subvention de 100€ à l'association "J'Action Haute-Marne" et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022-059 Subvention à l'association Aide aux Animaux en détresse 52

L'association d'Aide aux Animaux en détresse 52 sise 2 b rue Joliot Curie 52100 BETTANCOURT-LA-FERREE fait partie des associations extérieures et pourrait intervenir sur la commune.

Le comité participatif "Vie associative, Embellissement, Patrimoine bâti et Tourisme", s'est réuni pour étudier les demandes.

Après examen des dossiers, il propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 200 € à l'association des Animaux en détresse 52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix, dont une abstention (B. PASQUIER) d'autoriser le Maire à verser une subvention de 200 € à l'association des Animaux en détresse 52et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

La question de la mise à disposition d'un espace sur la commune déléguée de Longeville-sur-la-Laines pour y installer un four réalisé par l'ACRD a fait l'objet d'un débat durant le conseil pour aboutir au constat qu'il s'agissait de l'endroit le plus opportun pour le positionner.

Ce point ayant été traité, aucune autre question n'a été soumise au conseil.

Le prochain conseil aura lieu à la salle des fêtes de la commune historique de Longeville sur la Laines, le jeudi 16 juin 2022 à 20h00.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 23 h 05.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Christiane WELTI

